

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 février 2026
Date d'affichage 11 février 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260224-CM26-02-DEL15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 + 7 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE VINGT-QUATRE FÉVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT

- Qu'afin de répondre à des besoins de trésorerie qui pourraient apparaître en cours d'année civile, il est apparu opportun de lancer une consultation auprès des établissements bancaires, conformément aux modalités suivantes :
 - o Montant du crédit de trésorerie : 1 000 000 €
 - o Durée : 12 mois
 - o Tirage des fonds : 24 h ou 48 h
- La consultation menée auprès des établissements bancaires ainsi que l'analyse des offres reçues.
- Qu'à l'issue de cette analyse, il est proposé de retenir l'offre formulée par le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition du Crédit Agricole comme suit :

Montant	1 000 000 €
Durée	12 mois
Taux	EURIBOR 3 Mois Moyenné + 0,40 % (flooré à 0)
Prélèvement des intérêts	Trimestriel
Commission d'engagement	0,10 % soit 1 000 €
Frais de dossier	Néant
Minimum tirage	7 600 €
Calcul des intérêts	sur 365 jours

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat et autres documents nécessaire à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Christiane VAN RYSEL

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.